

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COLLINES DU NORD DAUPHINE
RELEVÉ DE DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
LE JEUDI 16 FEVRIER A 19H30 A GRENAV

Nombre de Membres	En exercice	Présents	Votants
	36	29	32

L'an 2017, le jeudi 16 février, à 19h30, le conseil communautaire de la Communauté de Communes des Collines du Nord-Dauphiné, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Grenay, sous la présidence de René PORRETTA.

Date de convocation : Jeudi 09 février 2017

Secrétaire de séance : Martine CHASTAGNARET (Heyrieux)

Présents : QUEMIN André, DEVRED Marie-Agnès (Bondefamille) ; ORELLE Pierre-Louis, BESSON Nathalie, MIGNOZZI François (Charantonay); REY Christian, MAGNARD Corinne, NEPLE Alain, SAUGEY Catherine (Diémoz) ; CRESSENT Bernard, FASSINOT Christine (Grenay); ANGONIN Daniel, CHASTAGNARET Martine, BRICOUT Michel, GENDRIN Valérie, NOWAK Christine, REVEYRAND Michel (Heyrieux); PORRETTA René, VISCOGLIOSI Béatrice (Oytier Saint Oblas); COCHARD Bernard, KENT Pierre-Alain (Roche); LASSALLE Camille, CASTAING Patrick, JALOUX BOUQUET Isabelle (Saint Georges d'Espéranche); MUSTI Murielle, MICHAUD Jean-Paul, GALLON Gérard (Saint Just Chaleyssin); PARISSET Robert, CLAUDIN Félicie (Valencin).

Absents : BERGERET Julian, FARAULT Patrick, HUGOU Isabelle, NEDJAM Angèle, PORTAL Philippe, TERRY Joël, VAILLANT Evelyne,

Procurations : HUGOU Isabelle donne procuration à MICHAUD Jean-Paul TERRY Joël donne procuration à CASTAING Patrick
NEDJAM Angèle donne procuration à JALOUX BOUQUET Isabelle

INSTALLATION DE M. MICHEL BRICOUT EN REMPLACEMENT DE M. PIERRE DAMIER, CONSEILLER COMMUNAUTAIRE DEMISSIONNAIRE

1. COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15/12/2016

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le compte-rendu de la séance du 15 décembre 2016.

2. DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT

Le conseil communautaire :

- **PREND ACTE** des décisions suivantes, prises par le Président conformément aux délégations qui lui ont été accordées par le conseil communautaire :

DECISION – n° 17/001 – CONVENTION D'OCCUPATION A TITRE GRACIEUX D'UN LOCAL PRIVE DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DE LA COURSE DE CAISSES A SAVON 2017

Une convention est conclue entre la Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné et Mr BOUVIER Roger pour la mise à disposition d'un local privé d'une surface de 40 M² sis 45 route des étangs à BONNEFAMILLE (38090) pour le fonctionnement du service Jeunesse. La présente convention est consentie à titre gracieux dans le cadre de l'organisation de la course de caisse à savon, de 09h à 12h sur les dates suivantes en 2017 : Les samedis 25/02, 25/03, 22/04, 13/05 et 10/06.

DECISION – n° 17/002 – ENTRETIEN COURANT DES ESPACES VERTS

Un marché passé en procédure adaptée est conclu entre la Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné et la société CAMEV ESPACES VERTS sise Avenue des Catelines – SAINT LAURENT DE MURE (69720). Le présent contrat a pour objet l'entretien courant des espaces verts des différents sites de la Communauté de Communes, pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2017, et renouvelable 3 fois. Le présent contrat est consenti pour un montant forfaitaire annuel hors taxes de 5 600 euros HT (soit 6 720 € TTC).

3. ELECTION DU 4EME VICE-PRESIDENT EN REMPLACEMENT DE M. P. FARAULT, VICE-PRESIDENT DEMISSIONNAIRE

1^{er} tour de scrutin :

Se sont portés candidats :

- Robert PARISSET (Valencin)

Robert PARISET ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 4^{ème} vice-président.

4. COMMISSIONS DE TRAVAIL – CREATION D’UNE COMMISSION « GEMAPI, EAU, ASSAINISSEMENT »

Le conseil communautaire, à l’unanimité, DECIDE :

- DE CONSTITUER une commission de travail « GEMAPI, Eau, Assainissement »,
- D’ACCORDER la possibilité, pour les conseillers municipaux non conseillers communautaires, de participer à cette commission, à titre consultatif, conformément à l’article L 5211-40 du CGCT,
- DE FIXER à trois le nombre de représentants maximum par commune pour cette commission,
- DE PRECISER que chaque conseiller communautaire ou conseiller municipal ne peut être membre de plus de trois commissions de travail,
- D’APPROUVER la modification du règlement intérieur correspondante.

L’élection des membres de la commission se fera lors du conseil communautaire du 23 mars prochain, selon proposition des conseils municipaux des communes membres.

5. COMMISSIONS DE TRAVAIL – MODIFICATION DES REPRESENTANTS DES COMMUNES D’HEYRIEUX ET DE BONNEFAMILLE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l’unanimité, DECIDE :

- VU les propositions de candidats faites par le conseil municipal d’Heyrieux et par le conseil municipal de Bonnefamille,
- APRES appel à candidatures,
- DE DESIGNER :
 - o M. Michel BRICOUT en qualité de représentant de la commune d’Heyrieux au sein de la commission « Economie locale, Transports »,
 - o M. Daniel ANGONIN en qualité de représentant de la commune d’Heyrieux au sein de la commission « Finances et Fiscalité » et de la « Commission Locale d’Evaluation des Charges Transférées » (CLECT).
 - o Mme Julie GASS en qualité de représentant de la commune de Bonnefamille au sein de la commission « Communication »,
 - o M. Emile MAITRE en qualité de représentant de la commune de Bonnefamille au sein de la commission « Communication »,

6. COMMISSION D’APPEL D’OFFRES (CAO) – REELECTION DES MEMBRES SUITE A LA DEMISSION DE P. DAMIER : FIXATION DES CONDITIONS DE DEPOT DES LISTES DE CANDIDATURE

Le conseil communautaire, à l’unanimité, DECIDE :

- DE FIXER les conditions de dépôt des listes de candidature pour la commission d’appel d’offres comme suit :
 - o Les listes de candidature doivent être déposées ou adressées à l’attention de Monsieur le Président, au siège de la CC CND, au plus tard le mardi 14 mars 2017 ;
 - o Les listes peuvent comporter moins de noms qu’il n’y a de sièges de titulaire et de suppléant à pourvoir ;
 - o Les listes doivent indiquer distinctement les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et de suppléant.

7. COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC A VOCATION GENERALE (CDSP) – REELECTION DES MEMBRES SUITE A LA DEMISSION DE P. DAMIER : FIXATION DES CONDITIONS DE DEPOT DES LISTES DE CANDIDATURE

Le conseil communautaire, à l’unanimité, DECIDE :

- DE FIXER les conditions de dépôt des listes de candidature pour la commission de délégation de service public comme suit :

- Les listes de candidature doivent être déposées ou adressées à l'attention de Monsieur le Président, au siège de la CC CND, au plus tard le mardi 14 mars 2017 ;
- Les listes peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaire et de suppléant à pourvoir ;
- Les listes doivent indiquer distinctement les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et de suppléant.

8. ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2017 – REVISION POUR PRELEVEMENT DES CHARGES 2016 DU SERVICE COMMUN « ADS » (PJ)

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- VU la convention et ses avenants signés avec chaque commune utilisatrice du service commun ADS,
- VU la délibération du conseil communautaire en date du 23 juin 2016 et les délibérations concordantes des communes,
- VU le coût net effectif 2016 du service commun ADS, établi pour chaque commune utilisatrice proportionnellement au nombre d'actes instruits,
- DE FIXER le montant des prélèvements « charges du service commun ADS 2016 » sur les attributions de compensation 2017 comme suit :

COMMUNE	ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2016	Prélèvement Pour charges 2016 du service commun « ADS »	ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2017
BONNEFAMILLE	45 652	- 5 338	40 314
CHARANTONNAY	66 099	- 7 142	58 957
DIEMOZ	364 987	Sans objet	364 987
GRENAY	209 361	- 3 158	206 203
HEYRIEUX	905 506	- 11 052	894 454
OYTIER-SAINT-OBLAS	135 832	- 9 680	126 152
ROCHE	10 234	- 6 973	3 261
SAINT-GEORGES-D'ESPERANCHE	517 410	- 17 537	499 873
SAINT-JUST-CHALEYSSIN	1 085 795	- 9 886	1 075 909
VALENCIN	264 686	- 10 150	254 536

- DE CHARGER le Président de notifier la présente délibération à chaque commune utilisatrice du service commun ADS, pour délibération de son conseil municipal avant le 31 mars 2017.

9. ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2017 – REVISION PROVISOIRE SUITE AUX TRANSFERTS DE COMPETENCES DU 01/01/2017

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- VU l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts
- D'APPROUVER l'évaluation provisoire des charges transférées au 01/01/2017, dans le cadre des transferts de compétence « SIVU du collège d'Heyrieux » et « Zones d'Activité Economique », établie comme suit :

SIVU Collège d'Heyrieux

Participation moyenne des communes au SIVU 2012-2015 (en €)		
Commune	Part de la participation	Montant de la participation = Montant prévisionnel des charges transférées
Diémoz	19,7%	3 358
Heyrieux	34,2%	5 833
Saint-Just-Chaleyssin	26,0%	4 426
Valencin	20,1%	3 424
Total	100,0%	17 041